

GRÉSIVAUDAN

INFOS PRATIQUES

ALLEVARD

→ Tournée des calendriers

L'Amicale des sapeurs-pompiers du Pays d'Allevard fait sa tournée des calendriers. Tous les jours de 8 h à 21 h jusqu'au mardi 15 janvier. A Allevard.

Participation libre.

Amicale des sapeurs pompiers : 07 82 36 59 02.

→ Fermeture de la bibliothèque

La bibliothèque d'Allevard sera fermée lundi 31 décembre toute la journée. Bibliothèque boulevard Jules-Ferry, bd, Jules Ferry.

Bibliothèque Allevard (Patricia Arnaud) : 04 76 73 65 07.

DOMÈNE

→ Loto des basketteurs

Grand loto de l'ABCD avec coin restauration buvette samedi 5 janvier à 18 h. À la salle de l'Escapade, place de la Mairie. Amicale basket club Domène : 06 62 15 68 88.

FROGES

→ Paroisse La Croix de Belledonne : permanences d'accueil

Pour toute demande, la paroisse organise des permanences d'accueil. Tous les samedis de 9 h 30 à 11 h 15. À l'église Sainte-Thérèse de Brignoud. Paroisse La Croix de Belledonne : 06 37 41 24 03.

LE CHAMP-PRÈS-FROGES

→ Ramassage des ordures ménagères

Changement dans le ramassage des ordures ménagères, celui mardi 1^{er} janvier est décalé au mercredi 2 janvier. De 6 h à midi. Mairie du Champ-près-Froges : 04 76 71 44 73. lechamp.mairie@laposte.net

LE VERSOUD

→ Grand loto du Nouvel An

Nombreux lots en bon d'achat. Ouverture des portes à 13 h. Petite restauration sur place. Pas de réservation par téléphone. Dimanche 6 janvier à 14 h. À la

salle polyvalente du Pruney.

GBTT : 06 83 21 27 87.

PONTCHARRA

→ Messe dominicale

Dimanche 30 décembre à 10 h 30. À l'église.

→ Volpone

Vendredi 11 janvier à 20 h 30.

« La mise en scène finement diabolique et réglée comme du papier à musique déploie sa galerie de pantins avec un charme ravageur, celui du théâtre de guignol quasi intemporel. » Le Monde

Le Coleo, avenue Jean-François-Champollion. 23 €. 19 € groupe et carte de réduction, 17 € abonnés Coléo, Paul Jargot,

agora et espace Aragon, 14 € pour les demandeurs d'emploi et les étudiants/scolaires et 11 € abonnés jeune.

Mairie de Pontcharra :

04 76 97 11 65

95 avenue de la Gare

maurice.bucci@pontcharra.fr

SAINT-MARTIN-D'URIAGE

→ Exposition : Mon voisin est un artiste

Pour cette nouvelle édition, Mon

voisin est un artiste se déplace

dans le calendrier du 11 janvier

au 10 février 2019 pour vous

présenter les œuvres

individuelles et sera suivie d'un

nouveau chapitre avec les

œuvres collectives du 15 février

au 3 mars 2019. Tous les jours

de 14 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au

dimanche 10 février. Au Centre

culturel Le Belvédère. Gratuit.

Office de tourisme d'Uriage :

04 76 89 10 27

5 avenue des Thermes,

Bp 10, 38 410 Uriage

info@uriage-les-bains.com

VILLARD-BONNOT

→ Exposition

Du groupe d'artistes "5"

(Beraud, Mad, Orepük, rutten,

Sallenave). Du samedi

29 décembre au mercredi

23 janvier de 16 h 30 à 20 h.

À l'Espace Aragon, 19 bd Jules-

Ferry.

VILLARD-BONNOT

Du temps supplémentaire pour apprendre, la volonté des enseignants et des élus

Depuis la rentrée, les deux écoles élémentaires communales disposent d'un programme d'études dirigées. « La Ville est à l'initiative de ce dispositif qu'elle se charge de financer entièrement, l'aspect financier ne devant et pouvant en aucun cas constituer un frein à son accès », a indiqué Saliha Arrada, adjointe à la vie scolaire, lors du dernier conseil municipal, indiquant alors aux élus villardiens « c'est sur la base du volontariat que plusieurs enseignants des écoles Jules-Ferry et Libération ont soutenu notre initiative. Leur aide, aussi précieuse que nécessaire, a permis de porter ce projet ».

C'est une évidence, « l'adhésion des enseignants au projet et leur encadrement du programme d'études dirigées étaient l'une des conditions clés du projet », souligne le maire, Daniel Chavand, qui, en sa qualité d'ancien directeur d'une école de musique, est toujours soucieux de l'éducation des enfants sur sa commune et reste attaché à leur développement harmonieux.

Des temps deux fois par semaine pour revoir les leçons, aborder les difficultés, s'améliorer...

Au cœur de ce projet figurent également les familles des élèves. « L'idée de tisser un lien entre l'école et les familles se trouve effectivement au cœur des études dirigées », précise Sa-



À gauche, Saliha Arrada, adjointe aux affaires scolaires, a présenté et fait adopter à l'assemblée communale les taux horaires des études dirigées des écoliers villardiens. À droite, une classe de l'école Libération. Photo Le DL/archives

liha Arrada. « D'une part parce que le professeur qui a une parfaite connaissance du niveau de ses élèves propose à ceux en difficulté cette aide supplémentaire. Et d'autre part parce que les familles sont appelées à donner leur accord et à soutenir leurs enfants. »

Ainsi, deux fois par semaine, de 16 h 30 à 17 h 30, après la classe, les écoliers, répartis en petits groupes de cinq, bénéficient d'un temps pour apprendre les leçons, revoir les chapitres du programme sur lesquels ils auraient pu connaître quelques difficultés et aussi pour adopter une méthode de travail, une façon d'améliorer leur capacité d'orga-

nisation, de réflexion et d'attention.

« L'étude dirigée est une aide personnalisée dédiée à l'enfant réalisée dans des conditions de travail favorables. Elle peut également compléter les activités pédagogiques complémentaires, un module de soutien scolaire différent de l'étude dirigée mis en place par l'Éducation nationale », ont indiqué le maire Daniel Chavand et Saliha Arrada, avant de faire voter, lors du dernier conseil municipal avant Noël, la délibération fixant la rémunération des enseignants selon les taux maximums en vigueur, laquelle a été adoptée à l'unanimité (lire ci-contre).



La rémunération des enseignants adoptée

Après avoir rappelé à l'assemblée communale que les services d'heures d'enseignement, d'études surveillées et d'heures de surveillance par les personnels de direction et les personnels enseignants, en dehors du temps de présence obligatoire des élèves et à la demande et pour le compte des collectivités locales, le maire de la commune de Villard-Bonnot, Daniel Chavand, a indiqué lors du dernier conseil municipal que ces services peuvent être rétribués par ces mêmes collectivités au moyen d'indemnités.

■ Taux de l'heure d'enseignement : de 22,26 € jusqu'à 27,30 €.

■ Taux de l'heure d'études surveillées : de 20,03 € jusqu'à 24,57 €.

■ Taux de l'heure de surveillance : de 10,68 € jusqu'à 13,11 €.

ANIM'STATIONS

LES SEPT LAUX

Au Pleyne

→ Ce samedi 29 décembre > 13 h, randonnée airboard. Après 30 min de prise en main de cette luge gonflable ultra légère, vous partirez pour une randonnée hors norme. Résa : 04 76 45 08 17. Coût : 39 € hors remontée mécanique. RDV le Pleyne.

> 16 h 15, descente airboard. Descente avec une luge gonflable ultralégère du plateau d'altitude jusqu'à la station. Résa : 04 76 45 08 17. Coût : 20 € hors remontée mécanique. RDV le Pleyne.

→ Ce dimanche 30 janvier > 17 h 30, bienvenue aux 7 Laux. Réunion d'accueil avec présentation des activités et animations de la semaine autour du verre de l'amitié : apéritif Belledonne. RDV salle polyvalente (offert).

> 20 h 30, cinéma. « L'extraordinaire voyage du Fakir », comédie avec Bérénice Béjot. RDV salle polyvalente (offert).

À Prapoutel

→ Ce dimanche 30 décembre

> 18 h, pot d'accueil offert par l'OT. Retrouvez l'équipe d'animation de l'office du tourisme pour une présentation de la station : ses activités, ses animations, son domaine skiable alpin et nordique, les bons plans... Dégustation de l'apéritif de Belledonne. RDV au Centre 7.

LOCALE EXPRESS

VILLARD-BONNOT

Inscriptions sur les listes électorales : comment ça fonctionne

→ La commission de révision des listes électorales se tiendra le jeudi 3 janvier, à 10 h, en mairie (salle des adjoints). La réglementation en la matière ayant été modifiée, il devrait s'agir en la circonstance de la tenue de la dernière commission de ce type.

Pour les prochaines élections européennes du printemps prochain, conformément au nouveau règlement européen, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 31 mars 2019. Cette réforme électorale a été officialisée par la loi du 25 juin 2018 relative à l'élection des représentants au Parlement européen, dont l'article 1^{er} prévoit que « la République forme une circonscription unique ».

Les personnes désirant s'inscrire sur les listes électorales de la commune doivent obligatoirement se munir d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile. Les jeunes qui auront 18 ans en cours d'année sont quant à eux normalement inscrits d'office. Toutefois, il est recommandé de vérifier cette inscription en mairie. Pour les Villardiens ayant changé d'adresse sur Villard-Bonnot, il conviendrait d'en informer le service municipal « élections ».

Enfin, l'inscription sur les listes électorales complémentaires est également ouverte pour les ressortissants de l'Union européenne.

LE CHEYLAS

Famille Évasion pour une randonnée de Noël



Une bien belle randonnée qui a ravi tous les participants malgré le déficit de neige. De quoi se remettre des excès du réveillon de Noël !

Mercredi, le temps était beau et frais, pour la randonnée un peu particulière de Famille Évasion. Au programme pour les 14 participants : montée vers les crêtes du Grand Rocher dans l'après-midi pour assister au

coucher du soleil. Le groupe a pris la direction de Saint-Pierre d'Allevard pour atteindre en voiture le foyer de fond du Grand Plan (1 430 m).

Ciel bleu mais peu de neige, avec des cailloux et de la

glace, pour démarrer sur le sentier en forêt qui amène les randonneurs au chalet de Pierre Roubet. Au-dessus de ce chalet, un peu de plus de neige et après une bonne montée, la crête entre Crêt Luisard et Grand Rocher est

ralliée, elle permet de profiter du soleil et de découvrir un superbe panorama sur les massifs d'Allevard et des Sept Laux.

En jouissant d'une vue somptueuse sur les montagnes, le groupe se place sur

un petit sommet (1 860 m) pour profiter d'un superbe coucher de soleil et de quelques spécialités tirées des sacs. La descente s'est effectuée au crépuscule, se terminant dans la nuit éclairée par les frontales du groupe.

PONTCHARRA/SAINT-MAXIMIN

Le Pontch'éthon a collecté 18 433,94 euros

Le Pontch'éthon vient d'annoncer le montant de sa collecte 2018 sur Pontcharra et Saint-Maximin : 18 433,94 €, soit 2 201,53 € de plus que l'an dernier.

1 007 € ont été collectés avec les manifestations sur Saint-Maximin et 330 € sur internet, contre 959 € et 360 € en 2017.

Le président de l'association, Bruno Mathon, a bien remercié tous ceux qui ont permis cette réussite.

Les associations concernées : Amitié Pontcharra Rovasenda, la Gymnastique volontaire, Les Tricoteuses de Chartreuse, Bayard Bad, Vivre à Saint-Maximin, Les Cy-

gnes de la Tour, l'humoriste Vaz Levin, Danièle Ghilardi, les chanteurs et musiciens Stéphanie Bœuf-Lebout, Lilian Doublet, Adrien Durieux, Benjamin Ruiz, François Vuellien-Perchet, Benjamin Ruiz, le chœur Consonance, Claire de Montéty et son orgue de barbarie, Les danseurs d'Acti'danse, de Country Grésivau'dance, Dansons ensemble, Nextape, Les Petits Rats, et Lorie Lemâle, le Shotokan Karaté, l'ADMR, Arc en scène, Musicals2Gether, et les associations de parents d'élèves des trois groupes scolaires de Pontcharra.



A.B. Les joueurs de badminton ont fait des échanges pendant 72 heures lors du Pontch'éthon.